

PLASTI OUEST

A l'attention de Jean-Pierre ROUZEAU,

Délégué Régional

Niort, le 08 novembre 2005

GG/MWM

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier daté du 23 octobre dernier, courrier dont l'objet était d'attirer mon attention sur une proposition de loi co-signée par Messieurs Jégo et Wauquiez, proposition visant à interdire les sacs de caisses en plastique.

Sachez que cette proposition n'est plus d'actualité, puisqu'elle a été devancée par la présentation d'un amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi agricole, dont l'objet était le même, amendement que j'ai d'ailleurs voté et dont vous trouverez le texte ci-après.

Article 11 bis (nouveau)

A partir du 1^{er} janvier 2010, la commercialisation et la distribution de sacs ou emballages en plastique non biodégradables sont interdites sur le territoire français.

Un décret fixe les modalités techniques de cette mesure ainsi que les sanctions et les conditions de vérification de la biodégradabilité des emballages susceptibles d'être commercialisés ou distribués.

Comme vous le voyez, et pour répondre à votre souci concernant le critère de biodégradabilité dont vous évoquez l'importance et les nuances, un décret en fixera les termes

précis. Je vous suggère donc de vous rapprochez des ministères compétents à savoir celui de l'Ecologie et de l'agriculture, voire de l'industrie afin de faire passer vos préoccupations et d'informer sur les impératifs techniques de la filière qui devront être intégrés dans le décret afin de réussir ce cap qui par ailleurs s'impose après une période de prise de conscience uniquement fondée sur le volontariat qui a donné ses fruits certes, mais qui est insuffisant.

Convaincue que vous contribuerez pleinement à cette étape importante qui opérera un changement comportemental non négligeable, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de salutations distinguées. Si vous deviez rencontrer quelques difficultés dans votre démarche auprès des ministères concernés, n'hésitez pas à me le faire savoir, je vous appuierai alors ne saisissant officiellement le gouvernement de ce dossier.

Souhaitant de façon plus générale que vous puissiez me tenir informée des suites données à votre dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD